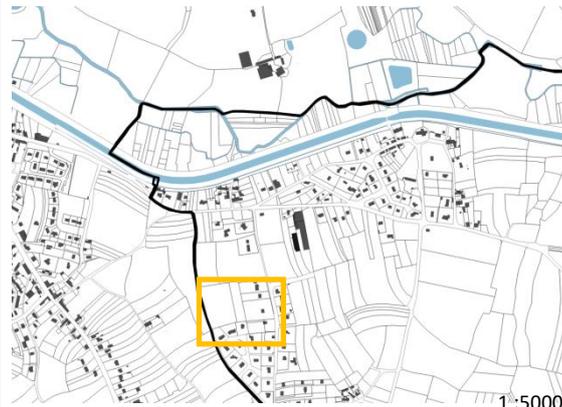


# Saint-Judoce– n°306-1

Zone 1AUh2



## « Le champ Hervé »

Superficie : 1.32ha

Nombre de logements  
minimum : 16

Logements locatifs sociaux  
minimum : 0

### Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé au Nord-Ouest de la commune à proximité du bourg d'Evran.

Il est entouré à l'Est et au Sud par des maisons individuelles ainsi qu'une limite d'extension à l'Est et une future zone urbanisable au Nord.

Ce secteur est actuellement utilisé pour des activités agricoles.

### site en extension



### Photographies du secteur



### Objectifs généraux d'aménagement du site

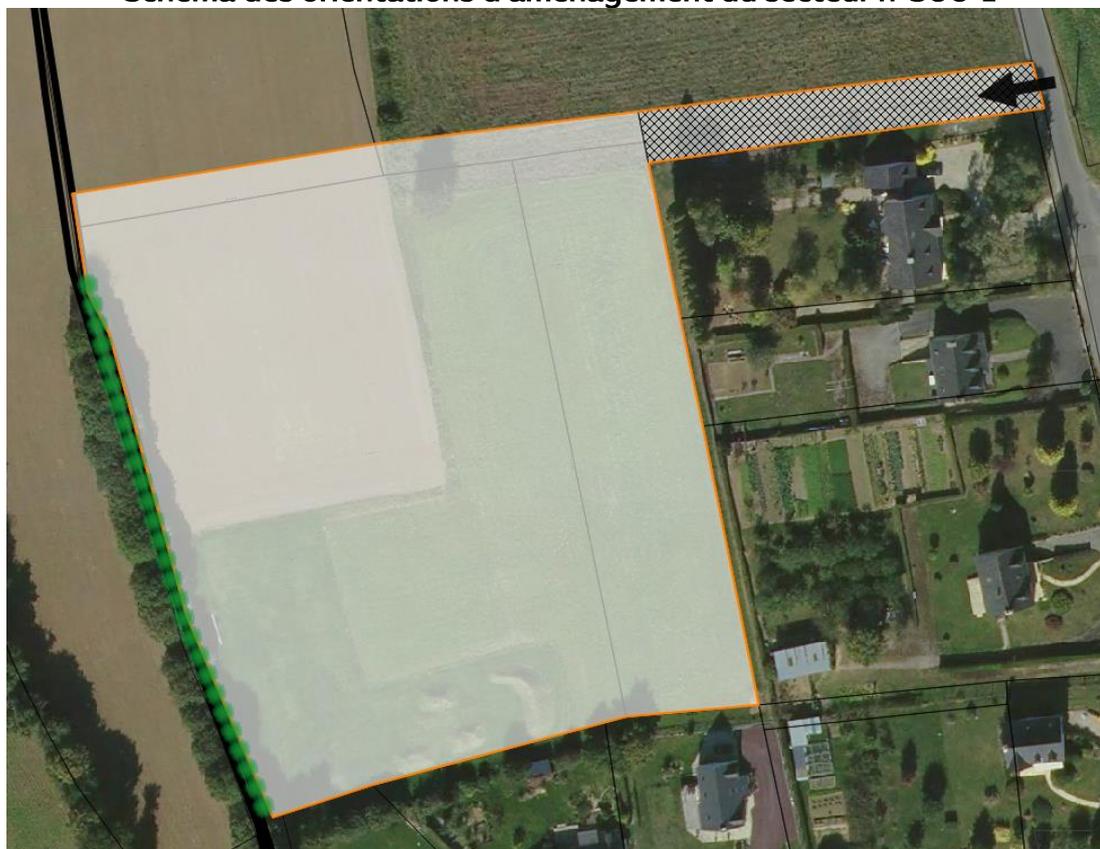
Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès au nord-est grâce à la mise en place d'un emplacement réservé.
- Préserver la haie située à la limite ouest du secteur.
- Prévoir dans le plan de composition un accès à la future zone d'extension au nord du secteur.

### Légende

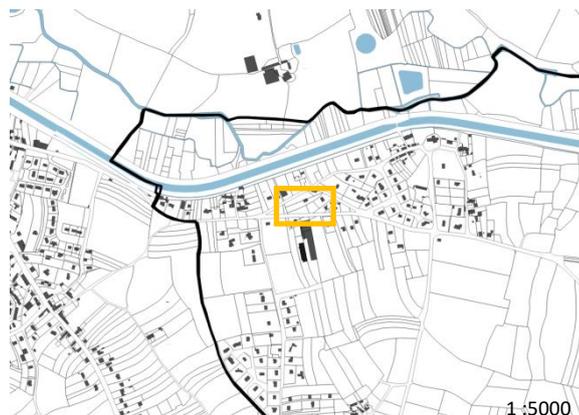
-  Délimitation du secteur
-  Emplacement réservé (accès)
-  Principe d'accès groupé
-  Haie à conserver

### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°306-1



# Saint-Judoce – n°306-2

Zone UCa



« Rue du vieux bourg »

Superficie : 0.84ha

Vocation principale : Espace public et densification

Logements locatifs sociaux minimum : 0

## Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé dans l'agglomération Nord.

Il est inclus dans un tissu de maisons individuelles. On notera la présence d'un bâtiment destiné à une activité artisanale au sud et le canal d'Ille et Rance au nord.

Il est actuellement occupé par des friches urbaines.

Ce secteur fait l'objet d'une étude urbaine.

## Site en densification



## Photographies du secteur



### Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation **mixte**. Il vise l'accueil d'un espace public et de logements, les orientations retenues pour ce secteur sont :

- Créer un espace public majeur à partir du carrefour de la rue du champ Hervé, cet espace public sera aménagé dans un esprit de place de village.
- Les habitations bordant l'espace public au sud devront suivre un alignement.
- Un maillage piéton sera aménagé reliant le canal d'Ille et Rance au nord à l'espace public.

### Légende

- |   |                                 |   |                                 |
|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
|    | Délimitation du secteur         |  | Liaison douce à créer/conforter |
|    | Implantation indicative du bâti |   |                                 |
|   | Espace public à créer           |   |                                 |
|  | Alignement à créer              |   |                                 |

### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°306-2

